



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 AVRIL 2025.

Conseillers en exercice	:	33
Présents	:	23
Pouvoirs	:	4
Absent excusé	:	1
Absents	:	5

L'an deux mille vingt-cinq, le dix Avril, à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire et sur convocation qui leur a été adressée le vingt-huit Mars deux mille vingt-cinq.

Etaient présents :

M. Paul CARRERE, Maire,
M.M. Isabelle CANTEGREIL, Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY, Rose-Marie ABRAHAM,
Claude LABORDE, Christelle GUILHEMSAN, Yannick VILLATORO, Anaïs CADIS, Daniel BIREMONT, Nathalie MOMEN, Adjoint
M.M. Philippe BOUCHONNEAU, Martine COULLOUDOU, Daniel REISEMBERG, Alain CLOUTOUR, Marie-Christine ALTIMIRA, Véronique CARRERE, Angéline GUILHEMSAN, Nacira LAROUSSE, Christian PIT, Philippe ESPUNA, Nicolas MATHIO, Katia LEFEVRE, Céline BROQUERE

Absents excusés ayant donné Pouvoirs :

Mme Pascale MOURIERE à M. Philippe ESPUNA
M. Didier STEVENIN à M. Yannick VILLATORO
M. Arnaud BRUNET à Mme Christelle GUILHEMSAN
Mme Anaïs BAREYT à Mme Nacira LAROUSSE

Absent excusé :

M. Mickael EECKHOUDT

Absents :

M.M. Michel GOURDON, Cyril BIREMONT, Luc SCOGNAMIGLIO, Pierre GALIBERT, Annick CREISMEAS

Secrétaire de séance :

M. Yannick VILLATORO

Délibération n° 2025.039.

Objet : MOTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRESIDENTS DE COMMUNAUTES DES LANDES CONTRE LES FERMETURES DE CLASSES DANS LE DEPARTEMENT.



Délibération n° 2025.039.

Objet : MOTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRESIDENTS DE COMMUNAUTES DES LANDES CONTRE LES FERMETURES DE CLASSES DANS LE DEPARTEMENT.

Madame Nathalie MOMEN expose :

« Réunis en assemblée générale le 15 Mars 2025 à Saint Paul les Dax, les Maires et les Présidents d'intercommunalités des Landes dénoncent les décisions prises sans concertation de fermetures de classes sur l'ensemble du Département.

Le nombre très important de 19 fermetures de classes est avancé pour la rentrée de Septembre 2025.

Les Maires concernés sont placés devant le fait accompli, ils ont recours à des actions locales pour essayer de s'opposer à ces décisions brutales.

Les Maires des Landes rappellent leur attachement à l'école de la République, ils craignent avant tout la fragilisation de l'école publique notamment dans les territoires ruraux.

En l'état, constatant l'absence de véritable concertation, l'assemblée générale de l'AML manifeste son entière solidarité envers les collègues concernés pour s'opposer aux fermetures de classes.

L'assemblée générale de l'AML, à l'instar de l'AMF, réitère la proposition d'un accord cadre national décliné à l'échelle départementale et locale, visant à poser une méthode de collaboration constructive avec les maires et permettant de sortir d'une logique de carte scolaire déconnectée des réalités du terrain et basée uniquement sur des ratios.

Les Maires et les Présidents de communautés des Landes, réunis en assemblée générale, rappellent l'investissement déployé pour l'école par le bloc communal. Aussi ils attendent de l'éducation nationale qu'elle travaille sérieusement avec eux pour construire une école à la hauteur des enjeux. »

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à mains levées, à l'unanimité

.ADOpte la motion contre les fermetures de classes dans le Département présentée par l'AML.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>

Fait à Morcenx la Nouvelle, le 10/04/2025.

Le Secrétaire de séance,
Yannick VILLATORO

Le Maire,
Paul CARRERE.

Copies : Préfecture
Chrono – Dossier CM
AML

